



DOSSIER

DEMANDE SUBVENTION 2022

COMMUNE DE MODANE

Nom de l'association -----

Sigle de l'association -----

Activité de l'association -----

- culturelle ----- loisirs
 sociale ----- sportive
 autre

**A RETOURNER PAR COURRIER OU PAR
COURRIEL AVANT LE 15 JANVIER 2022
IMPÉRATIVEMENT A :**

**MAIRIE DE MODANE
Place de l'Hôtel de Ville
73500 MODANE**

e-mail : secretariat@modane.fr

1. Pièces à joindre impérativement à votre demande de subvention

Merci de vérifier que votre dossier est complet avant sa transmission

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

1. LORS D'UNE PREMIERE DEMANDE

- Récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-Préfecture
- Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
- Statuts signés par le Président
- Composition du Conseil d'administration avec noms et fonctions des membres

2. POUR TOUTE DEMANDE

- Le présent dossier dûment complété**
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Compte de résultat de l'année précédente
- Budget prévisionnel de l'année de la demande de subvention
- Un bilan annuel d'activités (actions entreprises, projets réalisés...)
- Relevé d'Identité Bancaire au nom de l'association
- Copie de l'attestation d'assurance de l'association pour l'utilisation des structures communales

3. EN CAS DE CHANGEMENT DE STATUTS

- Récépissé de déclaration de modification statutaire à la Préfecture ou Sous-Préfecture, y compris en cas de changement des membres du bureau
- Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
- Nouveaux statuts

- **RAPPELS : obligations de l'association**

- Conformément à la loi n° 2000-312 du 12 avril 2000, toute association doit transmettre à l'administration ayant versé une subvention un compte-rendu financier dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.
- Nous vous rappelons aussi que vos projets doivent être conformes à l'objet de votre association tel qu'il est défini dans les statuts.

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

PRIX DE L'ADHESION OU LICENCE

- ADULTES-----
- ETUDIANTS/DEMANDEURS D'EMPLOI -----
- ENFANTS-----
- AUTRES (précisez) -----

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION PAR CATEGORIE D'ADHERENTS

- NOMBRE TOTAL D'ADHERENTS-----
- NOMBRE D'ADHERENTS DE MOINS DE 10 ANS-----
- NOMBRE D'ADHERENTS MINEURS DE PLUS DE 10 ANS-----
- NOMBRE D'ADHERENTS DE PLUS DE 60 ANS-----
- NOMBRE D'ADHERENTS HABITANT LA COMMUNE DE MODANE-----
- NOMBRE D'ADHERENTS HABITANT HORS DE LA COMMUNE DE MODANE-----

POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES : RESULTATS SIGNIFICATIFS DU CLUB LORS DE LA DERNIERE SAISON

.....

.....

.....

.....

.....

OBJECTIFS SPORTIFS DU CLUB

.....

.....

.....

.....

DETAIL DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION

.....

.....

.....

.....

DETAIL DES PARTICIPATIONS AUX MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR DES COMMUNES

.....

.....

.....

.....

.....

3. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. **Le total des charges doit être égal au total des produits.**

Exercice 20..

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ⁽¹⁾	PRODUITS	Montant ⁽¹⁾
Charges à caractère général		Vente de produits finis	
Locations d'infrastructures		Adhésions, licences	
Assurances		Produits d'activités	
Energie, eau, nettoyage		Vente de marchandises	
Achats matières et fournitures		Produits de formations	
Administratif		Subventions d'exploitation	
Documentation		Etat	
Entretiens et réparations		Région	
Publicité, publication		Fédération ou CODEP	
Services bancaires		Département	
Autres charges spécifiques		Intercommunalité	
Charges de personnel		Commune de Modane	
Rémunération personnels		Autres communes	
Formations		Autres	
Déplacements, missions		Produits financiers	
Autres		Intérêts bancaires	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

⁽¹⁾Ne pas indiquer les centimes d'euros.

MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITÉE POUR 20..

UNE AUTRE SUBVENTION A-T-ELLE ÉTÉ SOLLICITÉE AUPRES D'AUTRES COMMUNES QUE MODANE OU AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE (CCHMV) ?

OUI

NON

SI OUI LES QUELLES ET COMBIEN

.....

4. Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom).....

Représentant (e) légal(e) de l'association.....

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Demande une subvention de.....€
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (**joindre obligatoirement un RIB**) :

Nom du titulaire du compte.....

Banque : Domiciliation.....

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait à , le

Signature